

JUIN 2023

BAROMÈTRE PRISM'EMPLOI

Les chiffres de l'emploi intérimaire



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

PARIS, LE 31 AOÛT 2023

COMMENTAIRE GÉNÉRAL POUR LE MOIS DE JUIN 2023

En juin 2023, l'emploi intérimaire (contrats de travail temporaire et CDI intérimaires) représente 824 460 équivalents temps plein (ETP), en baisse de 0,9 % par rapport à juin 2022, soit 7 560 ETP de moins en un an. Comparé à mai 2023 (-6,6 %) qui avait été perturbé par un positionnement des jours fériés défavorable à l'activité, le mois de juin 2023 est marqué par une moindre dégradation. Il bénéficie ainsi d'un effet rattrapage (perceptible dès la dernière semaine de mai) et se situe au-dessus de la moyenne du premier semestre (-3,0 %).

Dans le détail des secteurs, toutes les tendances sont supérieures à celles du mois dernier, mais à des niveaux différents.

Après un recul de -6,6 % en mai 2023 (sur un an), l'emploi intérimaire rebondit de près de 10 points dans le BTP avec une croissance de +3,0 % en juin (sur un an). Cette nette amélioration résulte en partie d'une reprise de travaux et de chantiers interrompus ou au ralenti en mai 2023.

L'intérim se développe également dans l'industrie (+1,1 %) qui continue de bénéficier de l'amélioration des niveaux de production dans les filières automobile et aéronautique.

L'emploi intérimaire diminue en revanche dans l'ensemble du tertiaire : pour le quatrième mois consécutif, les services sont orientés à la baisse (-3,9 % sur un an). Le secteur transports-logistique (-3,9 %) et le commerce (-8,7 %), continuent d'être pénalisés par l'atonie de la consommation des ménages, et enregistrent les baisses les plus marquées.

Dans ce contexte, les métiers intérimaires les plus qualifiés se développent : cadres et professions intermédiaires : +0,7 % ; ouvriers qualifiés : +1,6 %. Les ouvriers non-qualifiés se situent sur une tendance légèrement inférieure à la moyenne : -1,9 %. Avec -6,6 %, les employés sont quant à eux la catégorie qui enregistre le décrochage le plus fort.

CONTACTS PRESSE

Dylan Jullian

06.18.89.56.73

dylan.jullian@omnicomprgroup.com

Victor Morelle

06.18.83.59.55

victor.morelle@omnicomprgroup.com

Prism'emploi - Professionnels du recrutement et de l'intérim est l'organisation professionnelle, qui regroupe plus de 600 enseignes représentant 90% du chiffre d'affaires de la profession.

10 000 agences d'emploi et 30 000 salariés permanents sont présents sur l'ensemble du territoire.

www.prismemploi.eu

@Prismemploi



DONNÉES NATIONALES DE CADRAGE

ÉVOLUTION DE JUIN 2023 PAR RAPPORT À JUIN 2022

LES CHIFFRES CLÉS

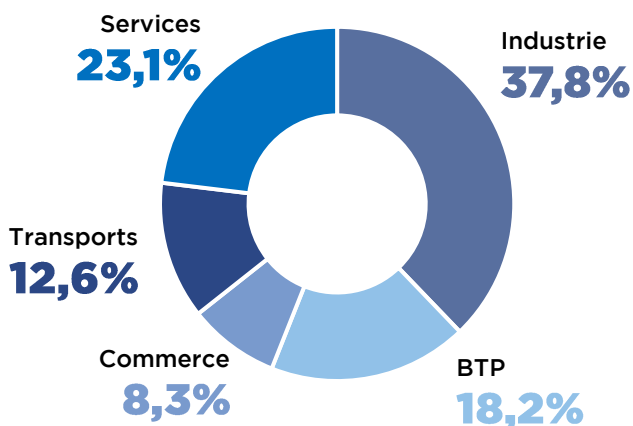
Les effectifs intérimaires s'inscrivent en baisse (-0,9 %) au niveau national.

ÉVOLUTION DES EFFECTIFS INTÉRIMAIRES PAR SECTEUR D'ACTIVITÉ

La majorité des secteurs est en baisse

L'emploi intérimaire augmente dans le BTP (+3,0 %) et l'industrie (+1,1 %) mais diminue dans les services (-2,1 %), les transports (-3,9 %) et le commerce (-8,7 %).

Répartition des effectifs intérimaires par secteur

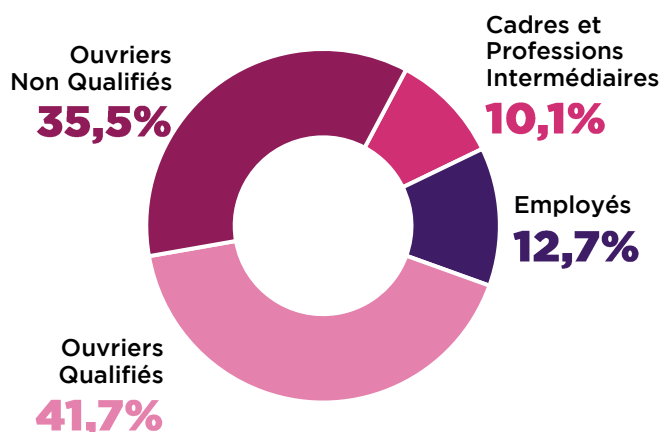


ÉVOLUTION DES EFFECTIFS INTÉRIMAIRES PAR QUALIFICATION

La moitié des qualifications est en baisse

L'emploi intérimaire augmente chez les ouvriers qualifiés (+1,6 %) et les cadres (+0,7 %) mais diminue chez les ouvriers non qualifiés (-1,9 %), et les employés (-6,6 %).

Répartition des effectifs intérimaires par qualification

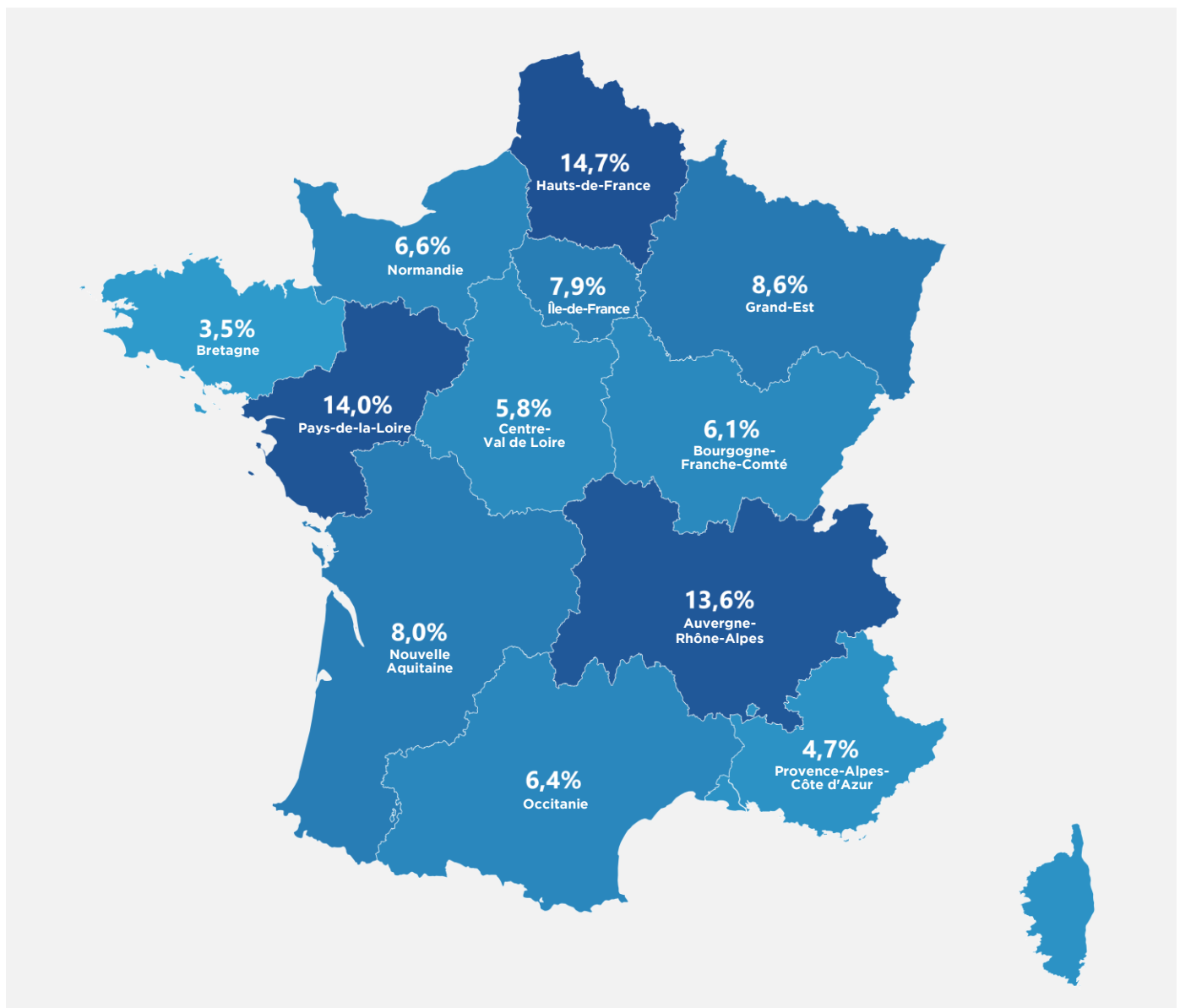


LE CDI INTÉRIMAIRE

En juin 2023, le CDI Intérimaire représente **48 000 ETP**, correspondant à **5,8 %** des effectifs des agences d'emploi.

Sur les territoires, le recours au CDII est nettement surreprésenté dans les Hauts-de-France (10,0 %), en Pays-de-la-Loire (9,7 %) et en Bourgogne-Franche-Comté (7,1 %). C'est en Bretagne et en Ile-de-France (avec respectivement 3,3 % et 3,0 % des effectifs) que ce contrat demeure le moins développé.

La répartition géographique des CDII se concentre à plus de 40 % dans 3 régions caractérisées par une forte orientation industrielle : Hauts-de-France : 14,7 %, Pays de la Loire : 14,0 % et Auvergne-Rhône-Alpes : 13,6 %.



Centre-Val de Loire

DONNÉES RÉGIONALES DE CADRAGE

CHIFFRES DE JUIN 2023 PAR RAPPORT À JUIN 2022

LES CHIFFRES CLÉS

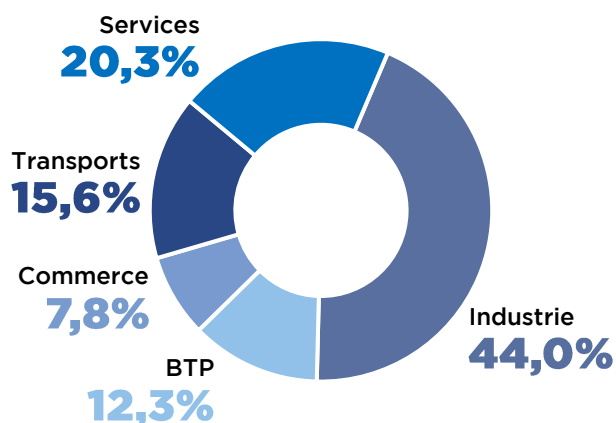
Les effectifs intérimaires sont en hausse (+0,4 %) en région Centre-Val-de-Loire.

ÉVOLUTION DES EFFECTIFS INTÉRIMAIRES PAR SECTEUR D'ACTIVITÉ

La majorité des secteurs est en hausse

L'emploi intérimaire augmente dans les transports (+4,1 %), dans l'industrie (+2,0 %) et le commerce (+1,5 %) mais diminue dans les services (-2,7 %) et le BTP (-4,5 %).

Répartition des effectifs intérimaires par secteur

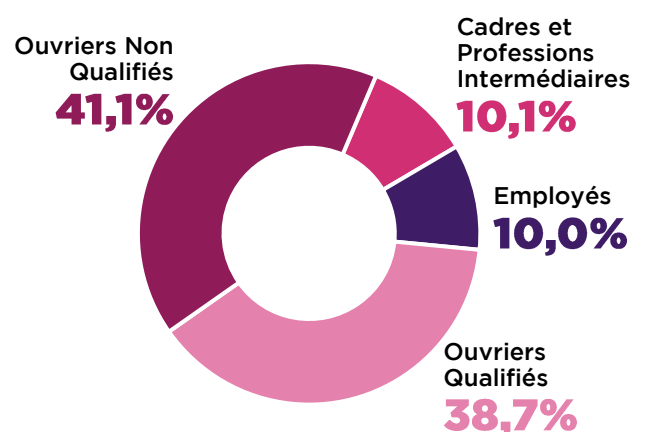


ÉVOLUTION DES EFFECTIFS INTÉRIMAIRES PAR QUALIFICATION

La moitié des qualifications est en hausse

L'emploi intérimaire augmente chez les cadres et professions intermédiaires (+5,9 %), les ouvriers qualifiés (+3,9 %) mais diminue chez les employés (-1,5 %) et les ouvriers non qualifiés (-3,3 %).

Répartition des effectifs intérimaires par qualification



Centre-Val de Loire

TENDANCES TERRITORIALES

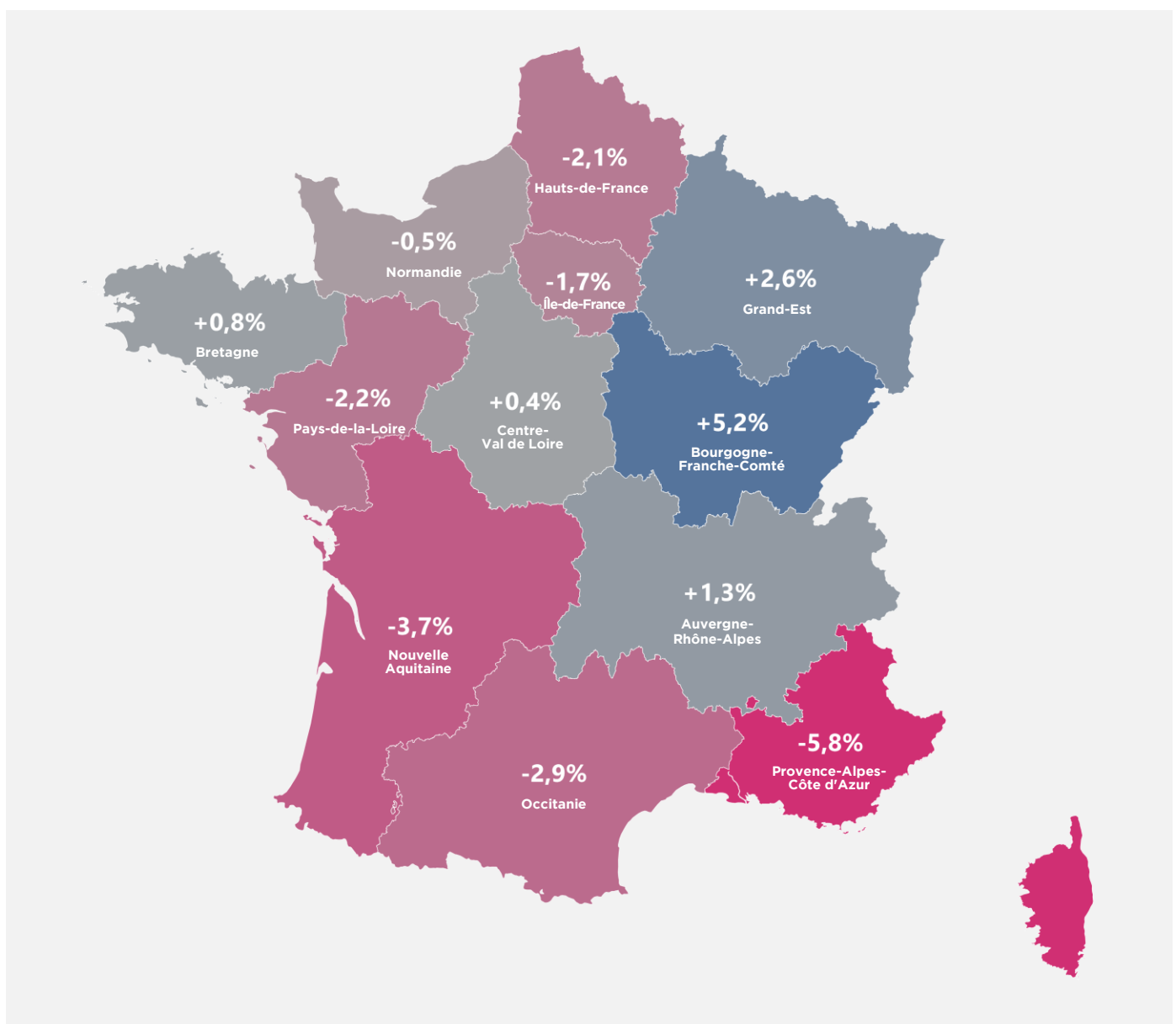
	Évolution des effectifs intérimaires (y compris CDII)	Part des CDII dans l'emploi intérimaire total
Cher	+5,7 %	8,4 %
Eure-et-Loir	-3,2 %	5,9 %
Indre	+1,2 %	10,7 %
Indre-et-Loire	-1,3 %	7,0 %
Loiret	+1,7 %	6,2 %
Loir-et-Cher	+0,3 %	7,0 %

LA FRANCE DES RÉGIONS

Juin 2023 par rapport à juin 2022.

Toutes les régions sont en baisse.

Trois régions particulièrement actives dans les domaines industriels connaissent en juin 2023 les évolutions les plus positives : Bourgogne-Franche-Comté : +5,2 %, Grand-Est : +2,6 % et Auvergne-Rhône-Alpes : +1,3 %. A l'opposé, 3 régions du grand sud, plus exposées aux activités tertiaires, voient leurs tendances décliner nettement plus que la moyenne : PACA : -5,8 % ; Nouvelle-Aquitaine : -3,7 % et Occitanie : -2,9 %.

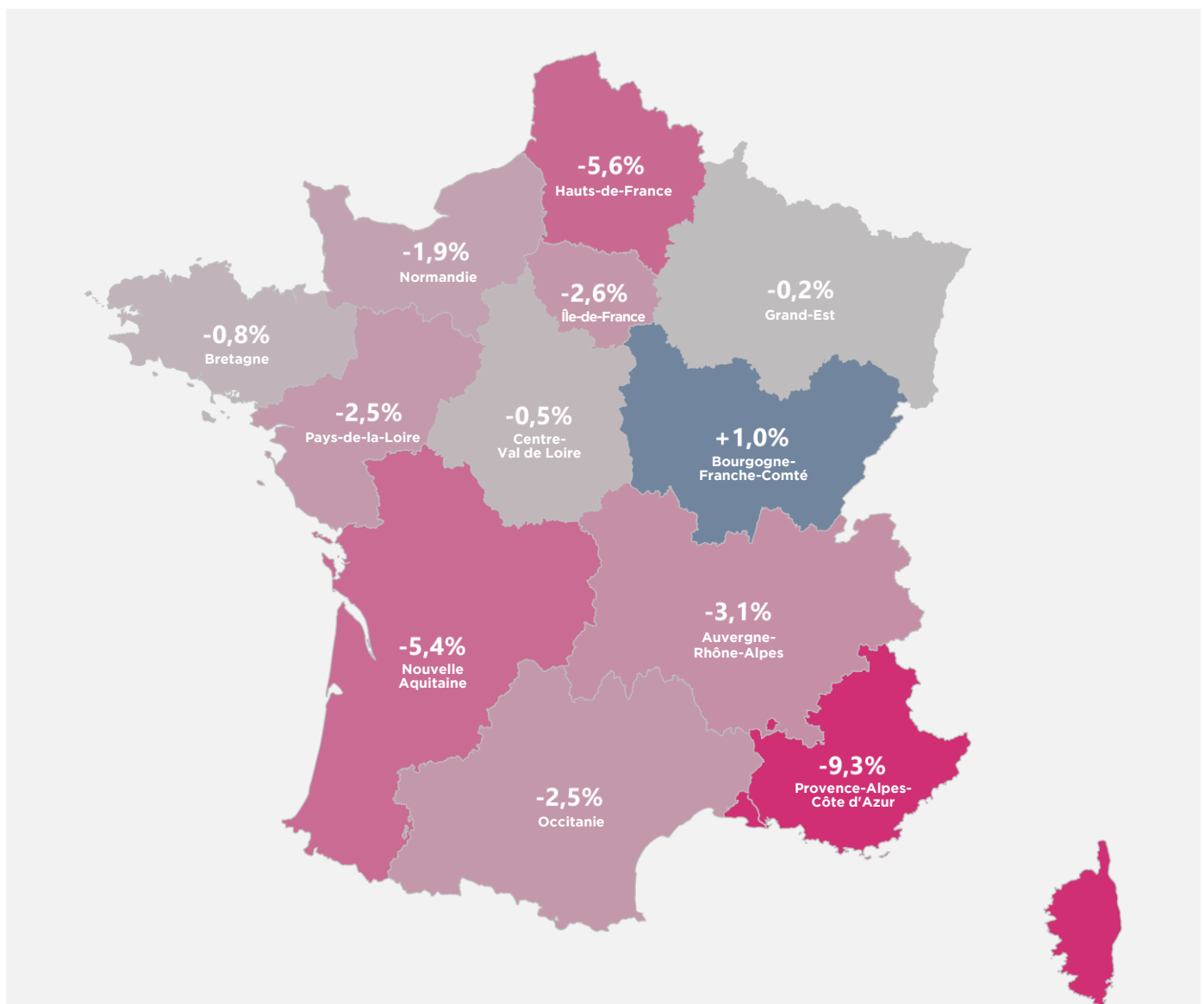


LA FRANCE DES RÉGIONS

Juin 2023 par rapport à juin 2022.

Cumul annuel : janvier-juin 2023 (%)

Au cours des six premiers mois de l'année, l'emploi intérimaire enregistre une baisse cumulée de -3,0 % par rapport à la même période en 2022.



Méthodologie

Prism'emploi s'appuie sur l'expertise de Siaci Saint Honoré pour la réalisation du Baromètre Prism'emploi. La branche du travail temporaire a en effet choisi cet organisme pour collecter et consolider les données des Entreprises de Travail Temporaire (ETT) afin d'identifier les salariés éligibles à la mutuelle Intérimaires Santé et au régime de prévoyance. Ainsi, depuis fin 2015, les ETT transmettent chaque mois à Siaci Saint Honoré les informations relatives aux missions d'intérim. Ces données font désormais l'objet d'un traitement statistique dans le cadre d'une convention réunissant l'Observatoire de l'Intérim et du recrutement, S2H Consulting (filiale de Siaci Saint Honoré) et Prism'emploi. Leur traitement est effectué dans le strict respect des normes de confidentialité et sur des espaces sécurisés, et les données sont exploitées depuis janvier 2021 par Prism'emploi pour élaborer ce baromètre d'activité parfaitement exhaustif et permettant de distinguer les contrats de travail temporaire et les CDI.

Q FOCUS

LE CDI INTÉRIMAIRE FÊTE SES 10 ANS ! 10 ANS D'UN STATUT SÉCURISÉ AU PROFIT DES SALARIÉS INTÉRIMAIRES

Une innovation sociale majeure aux multiples avantages :

Imaginé et lancé par les partenaires sociaux de la branche en 2013, puis intégré au code du travail en 2018, le **Contrat à Durée Indéterminée Intérimaire constitue alors une innovation sociale majeure**. Dans ce dispositif, l'entreprise de travail temporaire délègue un salarié intérimaire qu'elle emploie en CDI, auprès d'une ou de plusieurs entreprise(s) tierce(s).

Les avantages sont multiples : **le salarié garde la diversité des expériences professionnelles de l'intérim tout en bénéficiant des avantages du CDI**. Le salarié en CDII bénéficie notamment des dispositifs protecteurs de la branche du travail temporaire : Intérimaires Santé, Intérimaires Prévoyance et l'offre de services du FASTT en matière de mobilité, de logement, d'accès au crédit, de garde d'enfants, etc... En évitant les aller-retour mission chômage, les agences d'emploi contribuent ainsi à contenir le chômage en finançant l'intermission.

10 ans après, le CDII a fait ses preuves et constitue une passerelle vers l'emploi durable :

Depuis son lancement, le dispositif a rencontré le succès avec 181 000 CDII signés, dont 155 555 depuis 2018, année de son inscription dans le code du travail. Il représente aujourd'hui environ 6% de l'emploi intérimaire en France. Le CDII répond à la fois au besoin de certaines entreprises et à ceux de nombreuses personnes en intérim, en recherche de sécurisation professionnelle. En 2022, les CDII étaient essentiellement présents dans l'industrie (49,5 %), les services (18,0 %) et les transports (16,3 %). Moins dans le BTP (9,7 %), le commerce (6,3 %) et l'agriculture (0,2 %).

Le contrat démontre son efficacité dans un parcours professionnel pour accéder à l'emploi durable : dans la trajectoire d'un salarié, 40 % des CDII conduisent à une embauche en CDI dans l'entreprise utilisatrice, et 17 % en CDI dans une autre entreprise. Seuls 15 % sont en recherche d'emploi à l'issue de leur CDII et 7 % inactifs sans recherche d'emploi*.

Un dispositif qui possède encore un fort potentiel de développement :

Bien que la part de CDII dans l'intérim reste stable depuis plusieurs semestres – notamment à cause des recrutements directs et positifs au sein des entreprises dans lesquelles ces salariés sont en mission - **Prism'emploi est convaincu qu'il possède encore un potentiel de développement en faveur de l'emploi durable, à condition d'assouplir les contraintes qui le freinent et de renforcer son attractivité**. En effet, les motifs de recours sont actuellement limités au remplacement d'un salarié absent ou à un accroissement temporaire d'activité. Il souffre également de la concurrence économique du dispositif expérimental CDIE (contrat à durée indéterminée d'employabilité), socialement nettement moins protecteur pour le salarié.

* [Etude de l'OIR Regards Croisés sur l'intérim – 3 Etude relative au CDI Intérimaire Juillet 2022](#)